

Ville de
Saint-Sauveur



**Séance extraordinaire du conseil municipal
12 septembre 2022
Procès-verbal**

SONT PRÉSENTS

M. Jean Beaulieu, directeur général
M. Jacques Gariépy, maire
Mme Caroline Vinet, conseillère municipale
M. Yan Senneville, greffier
Mme Rosa Borreggine, conseillère municipale
Mme Marie-José Cossette, conseillère municipale
Mme Geneviève Dubuc, conseillère municipale
M. Luc Martel, conseiller municipal
Mme Carole Viau, conseillère municipale

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Gariépy

La séance débute à 17 h 20

- 1 Ouverture de la séance
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Période de questions portant sur les affaires spécifiées dans l'avis de convocation
- 2 Affaires spécifiées dans l'avis de convocation
 - 2.1 Embauche - Directeur général
 - 2.2 Nomination – Coordonnateur du bureau de projets et efficacité transversale
 - 2.3 Avis de motion – Règlement 549-01-2022 amendant le règlement 549-2022 pour la construction d'une nouvelle station de surpression Lafleur
- 3 Varia
- 4 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2022-09-533

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 12 septembre 2022 soit adopté, tel que présenté.

1.2 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

2 AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

2022-09-534

2.1 EMBAUCHE - DIRECTEUR GÉNÉRAL

[Résolution corrigée par le procès-verbal du 14 septembre 2022 déposé à la séance du 19 septembre 2022](#)

ATTENDU la proposition de départ à la retraite de monsieur Jean Beaulieu, directeur général pour l'année 2024;

ATTENDU le processus de recrutement effectué en août 2022;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines;

ATTENDU le contrat à intervenir entre le nouveau directeur général et la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Geneviève Dubuc et unanimement résolu :

QUE monsieur Jean-Philippe Gadbois soit embauché à titre de directeur général de la Ville de Saint-Sauveur, selon les termes et conditions prévus au contrat joint à la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier ou la directrice du Service des affaires juridiques et contractuelles, à signer le contrat à intervenir entre le nouveau directeur général et la Ville de Saint-Sauveur;

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 13 octobre 2022.

2022-09-535

2.2 NOMINATION – COORDONNATEUR DU BUREAU DE PROJETS ET EFFICACITÉ TRANSVERSALE

ATTENDU le départ à la retraite de monsieur Jean Beaulieu, directeur général, lequel départ est prévu pour l'année 2023;

ATTENDU la nomination d'un nouveau directeur général, dont l'entrée en fonction est établie au 13 octobre 2022;

ATTENDU le besoin, pour les services municipaux, d'un coordonnateur du bureau de projets et efficacité transversale;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Martel et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Jean Beaulieu au poste de coordonnateur du bureau de projets et efficacité transversale;

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier ou la directrice du Service des affaires juridiques et contractuelles, à signer le contrat à intervenir entre le nouveau coordonnateur du bureau de projets et efficacité transversale et la Ville de Saint-Sauveur;

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 13 octobre 2022.

2022-09-536 2.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 549-01-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT 549-2022 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION DE SURPRESSION LAFLEUR

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne un avis de motion à l'effet que le futur *Règlement 549-01-2022 amendant le règlement 549-2022 pour la construction d'une nouvelle station de surpression Lafleur* sera présenté lors d'une séance subséquente et dépose par le fait même le projet de règlement.

3 VARIA

2022-09-537 4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par madame la conseillère Marie-José Cossette et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée à 17 h 24.

Jacques Gariépy

Maire

Yan Senneville

Greffier